



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

Le 31 mars 2016 (EXTRAORDINAIRE)

PROCÈS-VERBAL de la quatrième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 31 mars 2016 à 10h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, mairesse de la municipalité de Chelsea, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, préfet et maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIT ABSENTS : monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien et monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Stéphane Mougeot, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC.

L'avis de convocation ayant été transmis conformément aux exigences du Code municipal et à la constatation du quorum, son Honneur le Préfet ouvre la séance extraordinaire.

16-03-128 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par le **MAIRE Roger Larose**
APPUYÉ par la **MAIRESSE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

16-03-129 **Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) –
Maison de jeunes LE MASHADO – Mon village fleuri et
savoureux**

ATTENDU QUE la Maison de jeunes LE MASHADO a fait une demande de financement le 12 février 2016 pour le projet « Mon village fleuri et savoureux »;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au Centre local de Développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) du Fonds de développement des territoires (FDT), telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais a recommandé le projet, en vertu de la résolution CIC-16-60 lors de la séance tenue le 2 mars 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 4 155 \$ à même le Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) 2015-2016 à la Maison de jeunes LE MASHADO pour la réalisation du projet « Mon village fleuri et savoureux » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun recommande également d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 6 845 \$ à même le Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) 2016-2017 à la Maison de jeunes LE MASHADO pour la réalisation du projet « Mon village fleuri et savoureux », selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds;

ATTENDU QUE la demande de financement de la Maison de jeunes LE MASHADO pour la réalisation du projet « Mon village fleuri et savoureux » s'élève à 14 086 \$;

ATTENDU QU'un montant de 12 695 \$ est disponible pour financer ce projet à même le Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) 2015-2016.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Caryl Green
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, de verser une contribution financière non remboursable maximale de 12 695 \$ à même le Fonds d'aide au développement des communautés (FADC) 2015-2016 à la Maison de jeunes LE MASHADO pour la réalisation du projet « Mon village fleuri et savoureux » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 16-03-113 adoptée par ce Conseil lors de la séance du 17 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

16-03-130 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 10h15.


Robert Bussière
Préfet


Stéphane Mougeot
Directeur général et secrétaire-trésorier